

Octobre
2014



AVIS

à la population de Quincy-Voisins

**Une matinée pour mieux
connaître et comprendre les TAP**



► Challenges réussis pour l'ouverture des nouveaux locaux : une belle rentrée



P.2

► Bilan estival positif pour l'accueil de loisirs



P.2

► Fleurissement de la commune



P.4

Une matinée pour mieux connaître et comprendre les TAP (Temps d'activités périscolaires)

Samedi 6 septembre dans la nouvelle salle Jean Ferrat, de 10h à 12h avait lieu la présentation des TAP 2014/2015. L'objectif de cette matinée était de présenter et d'expliquer l'ensemble des activités proposées pour toutes les écoles de la commune sans différenciation de secteur et de mettre en avant la diversité des activités. Celles-ci sont en lien avec les arts, le sport, l'environnement, la citoyenneté et ont pour but de favoriser la découverte et l'expérimentation. Les intervenants de chaque activité étaient présents pour répondre aux questions des familles. La salle Jean Ferrat a accueilli cette présentation d'activités dans des conditions très agréables.

L'espace était organisé en fonction de l'âge des enfants :

- Un secteur dédié aux enfants d'âge élémentaire
- Un aménagement central pour les enfants de maternelles avec des coins jeux libres d'activité, pâte à modeler, legos et des petits espaces pour les activités encadrées afin de mettre en avant les différences de rythmes entre les enfants de la maternelle et de l'élémentaire. Les enfants pourront ainsi choisir leurs activités selon

leurs envies et niveau de fatigue. Le changement fondamental pour cette rentrée 2014, c'est le passage de 4 fois 45 mn de TAP à 2 fois une heure avec des intervenants présents 2 jours par secteur. La majorité du personnel couvre l'ensemble de la semaine.

La fréquentation de cette matinée a été fluide. Les familles ont manifesté beaucoup d'intérêt.

Au vue des premières inscriptions, les activités les plus populaires sont les activités sportives. Après deux semaines de fonctionnement, les activités se mettent bien en place. Les conditions d'accueil sont très satisfaisantes grâce à l'encadrement et aux nouveaux locaux.



ECOLE DE LA FORESTIERE : Challenges réussis pour l'ouverture des nouveaux locaux

En prévision de l'arrivée d'enfants liée à l'urbanisation du Champ Madame, la municipalité s'était engagée dans l'extension de l'école de la Forestière et de l'Accueil de Loisirs attenant.

Ce fut plusieurs challenges qui furent lancés : terminer le chantier à temps et obtenir les ouvertures de classes nécessaires.

Si l'ouverture des deux classes élémentaires nous fut acquise avant les vacances d'été, l'incertitude pour l'ouverture de la classe maternelle ne fut levée que fin août grâce à la mobilisation des parents d'élèves et de la municipalité, et à l'attitude compréhensive de notre nouvelle inspectrice.

Quant à terminer à temps les travaux, ce fut une course contre la montre : suivi quotidien des entreprises par les services techniques de la mairie et implication de tous les agents communaux : agents techniques, ATSEM, agents d'entretien... ont participé activement à certains travaux

(peinture, pose de faux-plafond, électricité...) dans le bâtiment existant, et au nettoyage compliqué des locaux compte tenu du contexte. L'enjeu était aussi de rénover les anciens locaux pour les intégrer dans le site.

Tout fut réalisé dans un excellent état d'esprit.

Nous tenons à féliciter l'ensemble des agents pour leur conscience professionnelle, ils ont pu quitter le chantier avec le sentiment du devoir accompli.

Nous remercions également l'équipe d'enseignants de la Forestière, qui a su gérer au mieux sa mission d'enseignement malgré les contraintes apportées par les travaux tout au long de l'année 2014.

Nous avons donc une école primaire de la Forestière avec 9 classes (6 élémentaires et 3 maternelles) pour un effectif total de 209 enfants.

Bilan estival positif pour les enfants de l'accueil de loisirs



La saison estivale a été un franc succès car les enfants ont été acteurs de leurs vacances. Les projets ont tous été menés à bien. Une nouveauté a été apportée pendant ces deux mois de vacances : la mise en place de deux passerelles afin de favoriser l'autonomie des enfants.

- Une passerelle pour les grandes sections de maternelles vers le CP

- Une autre passerelle pour les CM2 vers la 6ème.

Les enfants se sont sentis valorisés et bien intégrés.

Une douzaine d'animateurs diplômés et 3 animateurs stagiaires étaient présents pour le mois de juillet afin de répondre à une forte fréquentation. Les thèmes choisis ont bien fédéré et intéressé les enfants :

Les indiens et les cow-boys, la coupe du Monde, semaine sportive, les héros, monde féérique.

Le mois d'août a été plus calme en termes de fréquentation et la météo beaucoup plus capricieuse, mais la bonne humeur a régné tout le mois.

Une superbe fête a clôturé ces vacances.



Autre bénéfice de cette opération, en changeant les accès de l'école et de l'accueil de loisirs, nous avons pu fermer l'accès aux véhicules à moteur dans le parc du château qui, malgré encore certaines incivilités dues aux scooters et aux motos, a retrouvé une plus grande tranquillité.



EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2014

Retrouvez l'intégralité du compte rendu sur le site internet :

<http://www.quincy-voisins.com/pages/vie-municipale/comptes-rendus-du-conseil-municipal/>

En ouverture de séance Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du retrait des délégations attribuées à Monsieur le 2ème Adjoint.

1. Approbation du compte rendu du 20 juin 2014

Monsieur Denis Lemaire donne les précisions suivantes : dans le règlement de la salle Jean Ferrat : 600 +14 personnes sont autorisées, dans la salle de réunion 57+1 personnes sont autorisées.

Monsieur Florent Smaguine demande que soit rectifié page 3 « Fait de vous un rigolo »

2. Création d'1 poste d'Attaché Principal à temps complet :

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'en délibérer. Monsieur le Maire précise que cette création de poste n'a pas d'incidence financière. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire de créer le poste en question.

3. Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Considérant que la collectivité a atteint l'effectif requis (plus de 50 agents) et qu'elle est de ce fait tenue légalement de créer son Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

4. Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique (CT) et au Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Les élections des représentants du personnel auront lieu le 04 décembre 2014. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

1. FIXE, à 4 (quatre), le nombre de représentants titulaires du personnel siégeant au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail et à 4 (quatre) le nombre de représentants suppléants,
2. DECIDE le maintien du paritarisme numérique au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
3. DECIDE, le recueil, par le comité technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

5. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Quincy-Voisins, Mareuil-Lès-Meaux et Condé Ste Libiaire

Monsieur Denis LEMAIRE présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Quincy-Voisins, Mareuil les Meaux et Condé Sainte Libiaire .

6. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable

Monsieur Denis LEMAIRE présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable.

7. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Monsieur Denis LEMAIRE présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

8. Signature d'une convention de servitudes avec l'ERDF

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un poste de transformation de courant électrique, dit « COUTURE », doit être installé sur la parcelle cadastrée section AK numéro 144 appartenant à la commune de Quincy-Voisins.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ERDF.

9. Taxe d'Aménagement Fiscalité de l'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, lors de la séance du 30 septembre 2011, la Taxe d'Aménagement a été instituée sur l'ensemble du territoire communal au taux de 5%. Cette délibération était valable pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux

que l'institution de la Taxe d'Aménagement à un taux de 5% s'est révélée problématique pour l'installation des abris de jardin de plus de 5 m².

En effet, la taxation de ces installations occasionne une imposition supérieure à la valeur de l'abri de jardin lui-même.

Ainsi, l'article 90 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 a introduit la possibilité d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, maintient le taux de la Taxe d'Aménagement à 5%, exonère de la Taxe d'Aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable en totalité.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Toutefois, le taux de la Taxe d'Aménagement pourra être modifié tous les ans. Il est à noter que le conseil municipal aurait souhaité limiter l'exonération pour les abris de jardins de 5 à 20 m² et pour un seul abri par propriété, mais renseignements pris auprès des services de l'Etat pour validation, cette mesure n'est pas applicable : il n'est pas possible de limiter, ce sont les abris de jardins en totalité qui peuvent ou non être exonérés.

10. Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que :

1. Dans chaque commune il est institué une commission des impôts directs composée, pour les communes de plus de 2 000 habitants, du Maire ou de l'Adjoint délégué, président et de huit commissaires.
2. La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal. Il n'a pas été possible de présenter 32 noms, en conséquence, Monsieur le Maire présente 2 listes de titulaires et une liste de suppléants :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les 24 candidats proposés par Monsieur le Maire.

11. Avenant n° 1 au Marché MAPA : Construction de la salle polyvalente à dominante sportive

L'avancement des travaux entraîne un coût de travaux supplémentaires s'élevant à 11.942,00 € HT soit 14.330,40 € TTC. Ce montant représentant 7.36 % du montant initial du marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec la société ASA pour un montant de 11.942,00 € HT soit 14.330,40 € TTC.

12. Avenant n° 1 au Marché MAPA : Extension Ecole Forestière & Centre de Loisirs.

L'avancement des travaux entraîne un coût de travaux supplémentaires s'élevant à 13.180,00 € HT soit 15.816,00 € TTC (société ASA). L'avancement des travaux entraîne un coût de travaux supplémentaires s'élevant à 16.106,74 € HT soit 19.328,09 € TTC (société IDS). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec la société

-ASA pour un montant de 13.180,00 € HT soit 15.816,00 € TTC

-IDS pour un montant de 16.106,74 € HT soit 19.328,09 € TTC

13. Rapport annuel d'utilisation du FSRIF (Fonds de Solidarité Région Ile de France) exercice 2013

Depuis l'année 2012, la commune de Quincy-Voisins perçoit le FSRIF (Fonds de Solidarité Région Ile de France). Ce fonds de solidarité contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile de France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Le Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution de Fonds de Solidarité Région Ile de France, présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement. Vu la notification de la Préfecture de Seine et Marne en date du 14 juin 2013 pour un montant de 350 604 €, considérant qu'un rapport sur l'utilisation des dotations de solidarité doit être présenté chaque année au conseil municipal, le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport joint à la présente délibération, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Maire de l'utilisation de la dotation dont a bénéficiée la commune de Quincy-Voisins. En fin de séance Monsieur Denis Lemaire remercie l'ensemble du personnel qui s'est investi dans la réalisation de l'extension de l'école de la Forestière et du centre de loisirs.

Fleurissement

Notre commune bénéficie du label « fleur de vermeil ».

Cette année, nous avons innové avec la réalisation de nombreux tapis de fleurs, dans divers endroits de la commune.

L'avantage principal de ces tapis de fleurs est la réduction de l'arrosage, l'absence de désherbage à effectuer.

Vous avez pu contempler des semis de plantes annuelles (cosmos, bleuets, coquelicots...) situés le long de la mairie et près du complexe sportif.

Nous avons dû déplorer l'absence totale d'entretien du talus qui sépare l'avenue Foch du Champ Madame. Cet entretien est à la charge du lotisseur (France Pierre) que nous avons relancé à plusieurs reprises.

Celui-ci sera tout prochainement remodelé et planté.



Cérémonie du 27 août 2014 : 70^{ème} anniversaire de la libération de notre région



Parc du château: plus aucun véhicule à moteur !!!

A compter du lundi 8 septembre 2014, l'accès du parc du château ne sera plus autorisé aux véhicules à moteur (sauf livraisons et collectes)*

L'accès des usagers de la médiathèque, du conservatoire, des cours de dessin, des ateliers créatifs et de l'atelier informatique se fera par la rue du Général de Gaulle (Champ Madame) et l'allée Germaine Tailleferre. Un parking est à disposition devant l'école et un chemin piétonnier, créé par les services techniques de la commune conduira jusqu'au château.

*Les contrevenants seront immédiatement verbalisés

Merci à tous de contribuer à la protection de ce site remarquable à Quincy-Voisins



SITE OFFICIEL
DE LA COMMUNE DE QUINCY-VOISINS :
<http://www.quincy-voisins.com/>

La liste « 100 % Quincéens » n'a pas transmis sa contribution pour le mois d'octobre 2014

